

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_059

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Étaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Modification des tarifs des familles du séjour « La Capcinoise » à Matemale pour les enfants de l'Accueil de loisirs

Le Maire explique qu'il convient de fixer les tarifs des familles pour le séjour « La Capcinoise » à Matemale du 17 au 19 juillet 2023 et du 19 au 21 juillet 2023 pour les enfants de l'Accueil de loisirs.

Il propose les tarifs suivants :

TRANCHE 1	QF inférieur à 500 €	80 € pour trois journées
TRANCHE 2	QF entre 501 et 900 €	90 € pour trois journées
TRANCHE 3	QF entre 901 et 1 400 €	100 € pour trois journées
TRANCHE 4	QF supérieur à 1 401 €	110 € pour trois journées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les tarifs du séjour « La Capcinoise » à Matemale du 17 au 19 juillet 2013 et du 19 au 21 juillet 2023 pour les enfants de l'Accueil de loisirs ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
 Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 14/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com